

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CITROEN	MA Série MK (CX Prestige)	CH 0170 67

Constructeur Société Anonyme Automobiles CITROEN, Paris (P)

Identification "Type MA" et "Série MK" sur plaquette du constructeur.
 "MA-MK-..MK...." préfixe au numéro du châssis.

Plaquette constr. dans le compartiment du moteur, à droite en haut sur passage de roue.

N° du châssis dans le compartiment du moteur, à droite en haut dans la gouttière.

Ident. du moteur "M 23 / ..." à droite, à l'arrière sur bloc-moteur, plaquette rivée.

Importateur princ. CITROEN (SUISSE) SA., 27, route des Acacias, 1211 Genève 24

Véhicule homologué MA-MK-00MK0001 Signes fixes dans code du type MA-MK-..MK....

Chassis	Moteur	
Nombre d'essieux 2	Nombre de roues 4	Marque CITROEN Type M 23 / ...
Direction mécanique Assistance hydraulique	Construction en ligne	Temps 4
Transmission mécanique synchronisée	Carburant B	Position avant
Nombre de vitesses 4	Entraînement sur roues avant	Retrofidis. eau
Frein de service hydraulique, 2 circuits, à disques, agissent sur toutes les roues (système à haute pression); pression variable selon charge sur les roues AR.	Alésage 92,50	Nombre cylindr. 4
Frein auxiliaire mécanique, à disques, agissent sur roues AVANT.	Cylindrée 2347	Course 85,50
Frein d'arrêt mécanique, à disques, agissent sur roues AVANT.	Puissance en CV 115 DIN	CV-impôt 11,95
Ralentisseur ---		at/min 5500
Contrôle 2 circ. *)		
	Bruit 82 dB/A	at/min 5500
	Silencieux 1 pot 575x210x115 mm + 1 pot 500x150 mm	
	Mesure des gaz valeur en CO < 3,5 % + ECE 15 **)	
	Déparallage OCE, annexe 8 chiffre 3 et 4 Genre "D"	

Carrosserie	Poids	
Limousine	avant 970	arrière 480
Nombre de portes 4	Poids à vide 135	total 1450
Indic. vit. km/h	Charge utile 1105	350
Ceintures sécurité (**)	Poids total 1890	1800
Rétroviseur intérieur + gauche	Garantie fabr. ---	1890
Attelage +)	Dimens. pneus 185 HR 14	185 HR 14
verrouillage de la direction	Ply / bar --- / 2,4	(Variantes voir remarquée)
	Charge 1180	1180
	pour V max 210	210
Nombre de places 1 5 av. 2 centre --- ar. 3		
Dimensions		
Int. 4915	Empattements 3095	
ext. 1760		
Longueur ---		
Largeur ---		
1360	Vole av 1475 ar 1360	
Hauteur ---		
Porte à faux lat. ---	Voies av --- ar ---	
av. 1055		
ar. 765	Braquage p 11600 d 11800	
Distance volant - vers l'avant du véhicule		
	Garantie poids remorquable avec frein 1300	
	Garantie poids remorquable sans frein 725	
	Garantie poids de l'ensemble 3190	
	Poids remorquable testé 1300	
	Vitesse maximale selon le constructeur 183 km/h	
	Vitesse maximale testée --- km/h	

Equipement §)
 Feux de route HR (E)
 Feux de croisement C (E)
 Feux de position A (E)
 Feux rouges R (E)
 Feux stop S1 (E)
 Clignoteurs av 1 (E) ar 2a (E)
 Catadioptres av -- ar 1 (E)
 Feux de gabarit av -- ar --
 Feux complément. --
 Eclairage plaque 2 séparés au centre
 Essuie-glace 1 Balais avec lave-glace
 Avertisseurs SELMA e 2 834 et FIAMM DGM 5857 KA
 ou d'autres modèles homologues selon
 les fiches d'homologation.

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type CITROEN MA Série NK
 Homologation 0170 67
 N° CH
 Carrosserie Limousine
 Places total 5 avant 2
 Poids à vide 1450 Carburant B
 Charge utile -- CV-impôt 11,95
 Poids total 1890 Cylindrée 2347

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Contrôle 2 circuits : Baisse du niveau dans le réservoir de liquide (Niveau-code) et chute de la pression de service (Mano-contact) indiquées par lampe-témoin au tableau de bord.
 Baisse de pression dans le circuit arrière par affaissement de la suspension arrière.
- **) Mesure des gaz : emplacement de la vignette dans le compartiment du moteur, sur l'auvent.
- ***) Ceintures sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23 al. 3bis; les ceintures du type Ar4 sont obligatoires.
- +) Attelage : Seul est accepté l'attelage original Citroen ou les attelages testés et acceptés par la D.E.R. (Direction des Etudes et Recherches) de la maison Citroen.
- §) Equipement : Feux de route halogènes admis avec des feux de croisement conventionnels (non halogènes) sur la base d'un contrôle par le BFPM et d'une décision du DFP du 26.2.1975.

Lieu et date de l'homologation

Genève, 8.1.1976

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture
de tourisme

C I T R O E N

MA série MK
(CX Prestige)

CH 0170 67

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 01.06.76 - lin

Dispositif de remorquage WESTFALIA type CX admis.

Complément du 06.07.76 - AS

A partir de septembre 1976, livrable avec boîte mécanique synchronisée à 3 vitesses avec convertisseur de couple; verrouillage mécanique sur "P".

Le store disposé derrière les sièges arrières doit être démonté, sinon un rétroviseur extérieur à droite est obligatoire.